



Le 19 décembre 2024

**PAR COURRIEL**

**Sébastien Dutil**  
Conseiller Régie d'entreprise et Accès à  
l'information  
Édifice Jean-Lesage  
21<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
[Responsable.Acces@hydroquebec.com](mailto:Responsable.Acces@hydroquebec.com)

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0619**

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 12 décembre 2024 et visant à :

*« [...] obtenir copie de tous documents, donnant l'autorisation ou le rejet de l'option de prolongation du contrat 4600032360 entre GTEK et Hydro Québec. »*

(Transcription intégrale)

Après analyse, vous trouverez ci-joint copie de l'avenant au contrat 4600032360 conclu entre notre organisme et le fournisseur G-Tek inc. Toutefois, certaines informations ainsi que le code d'identification d'un employé d'Hydro-Québec ont cependant été retirés puisqu'ils ne sont pas accessibles suivant les articles 21, 22, 23, 24, 27, 32, 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Notamment, il s'agit de renseignements personnels confidentiels concernant notre personnel ainsi que des renseignements de nature financière et commerciale appartenant à Hydro-Québec ou fournis par un tiers, que nous traitons de manière confidentielle dont la divulgation risquerait vraisemblablement de causer une perte à notre organisme ou à ce tiers et de nuire de façon substantielle à leur compétitivité.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents

Sébastien Dutil

p. j.